



Assemblée publique de consultation

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 550-2013 modifiant certaines dispositions relatives aux projets intégrés du Règlement de zonage 526-2012 et du Règlement de lotissement 527-2012

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix, tenue le 14 janvier 2013, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 550-2013.

Ce projet de règlement modifie le Règlement de zonage numéro 526-2012 et le Règlement de lotissement numéro 527-2012 afin de modifier de à rapatrier certaines dispositions concernant les projets intégrés du règlement de lotissement vers le règlement de zonage. De plus, ce règlement précise certaines dispositions concernant les projets intégrés.

Une assemblée publique de consultation aura lieu à ce sujet le mercredi 6 février 2013, à 19h, à la salle du Conseil de la mairie au 861, rue de l'Église. Au cours de cette assemblée, le Maire, ou tout autre membre du Conseil désigné par ce dernier, expliquera la modification, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Veuillez noter que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptibles d'approbation référendaire et que le territoire concerné est l'ensemble de la Municipalité de Sainte-Béatrix.

Veuillez également noter que le projet de règlement, est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 861, rue de l'Église du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Sainte-Béatrix, ce 30 janvier 2013.

Patricia Labby
Directrice générale et Secrétaire-trésorière
Renseignements : (450) 883-2245

Certificat de publication

(Avis d'assemblée publique de consultation – Projet de règlement numéro 550-2012)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière et résidente de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la Municipalité et publié dans un journal diffusé sur le territoire, l'avis ci-joint, le 30 janvier 2013 à 8h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Sainte-Béatrix ce 30 janvier 2013.

Patricia Labby

Directrice générale et Secrétaire-trésorière